

## AVIS DE PUBLICITE

2024/Toul/002

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE VILLEY SAINT ETIENNE

#### Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Villey-Saint-Etienne (Pont de Fresnes, sortie du Terrouin avec la Moselle ; Références cadastrales : DPF non cadastrée section BC ; PK : 359.250 Moselle canalisée en rive gauche)

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité commerciale de location de pédalos.

|  |   |
|--|---|
| <b>Publié le</b>   | 27 mars 2024  |
| <b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>  | 1 mois  |
| <b>Date limite de réception des propositions</b>                     | <b>Date :</b> 28 avril 2024<br><b>Heure :</b> 12h   |
| <b>Objet de l'occupation</b>   | Emplacement avec terrasse et embarcadère d'une superficie totale de 30 m <sup>2</sup> pour amarrage de 5 petites embarcations type pédalos.   |
| <b>Lieu</b>  | <b>Commune :</b> VILLEY-SAINT-ETIENNE<br><b>Adresse :</b> Pont de Fresnes « sortie du Terrouin avec la Moselle »<br><b>Références cadastrales :</b><br><b>PK :</b> 359,250  |
| <b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>                           | A proposer par le candidat  |
| <b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b> | Voir plan   |
| <b>Restrictions</b>  |   |
| <b>Type d'autorisation délivrée</b>                                  | Convention d'occupation temporaire du DPF   |
| <b>Conditions financières générales</b>                              | Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.<br><a href="#">BO99.pdf (vnf.fr)</a> . |
| <b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>                  | 1 <sup>er</sup> mai 2024  |
| <b>Durée de la COT/AOT</b>   | Durée minimale de 5 ans à (en fonction des investissements  |

## Critères de sélection

et amortissements s'il y a lieu)

Les critères seront considérés en fonction :

- Du montant de la redevance proposée,
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements,
- De la solidité du projet

## Négociation

### Pièces à fournir

Oui dans la limite basse de la tarification VNF

- Courrier de demande d'occupation du Domaine Public fluvial
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée,
- Offre de prix : [BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

## Dépôt des candidatures – Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à [ap-ami.dtne@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr) en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné

## Service à contacter pour renseignement

Voies navigables de France – Agence de TOUL – 703, avenue du Colonel Péchot – BP 50326 – TOUL Cedex  
agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr  
GAILLARD Didier: 03.83.43.28.39

